Décision 23-DCC-207 du 09 octobre 2023

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Courtois Automobiles Lannion, Courtois Automobiles Guingamp, Courtois Automobiles Saint Malo et Courtois Automobiles La Richardais par la société Groupe Nédélec

Posted on: 09 octobre 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Nédélec
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Courtois Automobiles Lannion Courtois Automobiles Guingamp Courtois Automobiles Saint Malo Courtois Automobiles La Richardais

Lire

Le texte intégral
126.77 Ko